Image not found or type unknown

Alice avantages jeu concours 10 000 euros gagné

Par **fab321**, le **08/06/2010** à **16:01**

Bonjour j'ai participé a un jeu concours sur internet qui s'appelle :le carré magique de alice avantages.Plusieurs jours après j'ai reçu un courrier me disant que j'ai gagné un chèque de 10 000 euros.Sur ce courrier il est marqué que :ceci est un document original-pas un jeu.Qu'il est établi en un seul et unique exemplaire.C'est aussi marqué:En date du 31/05/2010,il a été décidé et accepté à l'unanimité les dispositions ci après:que dès réception de votre acceptation de règlement / bon de commande signé,nous procéderons à l'envoi immédiat de votre règlement a votre domicile par porteur spécial.C'est aussi marqué:Confirmation(s) définitive(s):Ce document a fait l'objet de tous les contrôles nécessaires et répond en tous points à la procédure interne de remise de règlements en vigueur.Remise certifiée et confirmée.Que Mr (mon nom).Nous vous confirmons par la présente que:1 si vous avez ces documents entre les mains,c'est qu'il vous est bel et bien destiné, 2 qu'il s'agit exactement de 10 000 euros par chèque a votre ordre, 3 dès réception de votr e réponse,son envoi sera immédiat(voir clauses administratives obligatoires ci-jointes).C'est un engagement ferme et définitif ! Les clauses obligatoires sont 1 de découper et coller la vignette N1 a l'emplacement prévu 2 découper et coller la vignette N2 a l'emplacement prévu 3 d'inscrire sur votre acceptation de règlement/bon de commande le ou les articles choisit 4 N'oubliez pas de vérifié votre adresse et de signer avant d'expédier votre commande dans l'enveloppe réponse ci-jointe.Je voulais donc savoir si vous pensez que c'est réel et qu'il n'y a pas d'arnaque derrière tout ça.Je ne vois aucune autre clause n'y rien d'écrit d'autre.C'est marqué envoi garanti de 10 000 euros à votre ordre.Si vous pouviez m'en dire plus a ce sujet.Je vous remercie d'avance.Je n'ai pas encore renvoyé ce courrier

Par **GERARD BOULOIS**, le **09/06/2010** à **17:13**

Bonjour,

Vous participez a deux jeux concours gratuits où vous pouvez réellement gagné 10.000 €uros à chacun de ces concours.
10.000 € à celui auquel vous avez répondu sur le web, et encore 10.000 € à celui dont vous venez de recevoir le courrier.
Il serait dommage de ne pas répondre à la sollicitation que vous venez de recevoir par courrier car vous pouvez doubler votre gain !

N'y voyez aucune chose négative, ce ne sont que des jeux concours...!

A bientôt

Gérard Boulois

Par **CINDY2010**, le **03/09/2010** à **08:05**

Bonjour j'ai aussi reçu ce même chèque.
je pense que si c'est juste pour participer a un nouveau jeu,on ne doit pas nous faire croire que l'on a gagné.
je suis handicapée physique a faible revenus et je trouve décevant voir indécent même qu'on me laisse croire avoir gagnée une telle somme,si ceci est faux.
Je serais même prête a poursuivre la société concernée en justice.

Par **CINDY2010**, le **03/09/2010** à **08:06**

Bonjour j'ai aussi reçu ce même chèque.
je pense que si c'est juste pour participer a un nouveau jeu,on ne doit pas nous faire croire que l'on a gagné.
je suis handicapée physique a faible revenus et je trouve décevant voir indécent même qu'on me laisse croire avoir gagnée une telle somme,si ceci est faux.
Je serais même prête a poursuivre la société concernée en justice.

Par **laeti1975**, le **27/09/2010** à **10:31**

J'ai reçu exactement la même chose et j'ai fait la bêtise de commander. Voilà bientôt 15 jours que mon argent a été retiré et je n'ai toujours pas reçu ni commande ni chèque. C'est une vrai arnaque.

Par **katerr07**, le **02/05/2011** à **21:40**

vous devriez préciser de quel type de commande il s'agit, vous parlez d'un prélèvement suite à une commande, mais que vendent-ils?
dommage que l'on ne sache pas comment ça se termine pour les posteurs

Par **melanie1324**, le **09/05/2011** à **14:56**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,

venez témoigner sur mon site :
melanie1324.e-monsite.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés